



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
 Séance du 21 Décembre 2017*

**N°2017/85 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES
 D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mille dix-sept le jeudi 21 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2017.

Etaient présents : 14

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Michel EBERHART, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Fathia BEN MABROUK, Denise GONON, Emmanuel FONKING, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN

Pouvoirs : 9

Madame Roselyne WALGER à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Manuel MEZE, Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT à Monsieur Gérard MORAUX, Monsieur Camille FASSI à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Madame Isabelle GUILA-CORNIL à Madame Geneviève CAIN

Absents excusés : 4

Messieurs Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Patrick AUGHEY, Serge MAGLIOZZI

Monsieur Manuel MEZE a été élu(e) secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances du 12 décembre 2017,

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20171226-2017-085DEL-DE
 Date de télétransmission : 26/12/2017
 Date de réception préfecture : 26/12/2017

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les dépenses réelles inscrites sur l'année 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2016, dont l'affectation partielle est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	BP	DM1	TOTAL	25%
20	2031	Frais d'études	105760		105760	26440 €
21	2111	Terrains nus	15000		15000	3750 €
	2128	Terrains Agencem. Aménag.	166740		166740	41685 €
	21311	Hôtel de Ville	25000		25000	6250 €
	21312	Bâtiments scolaires	211864		211864	52966 €
	21318	Autres bâtiments publics	529000		529000	132250 €
	2135	Inst.Gén.Agenc.Aménagt.	30000		30000	7500 €
	2152	Installation de voiries	520400		520400	130100 €
	21568	Matériel et outillage incendie	10000		10000	2500 €
	2158	Autres inst.matériel outillage	90200		90200	22550 €
	2183	Mat. de bureau & informatique	13862		13862	3465 €
	2184	Mobilier	8047		8047	2012 €
	2188	Autres Immo. Corporelles	75880		75880	18970 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

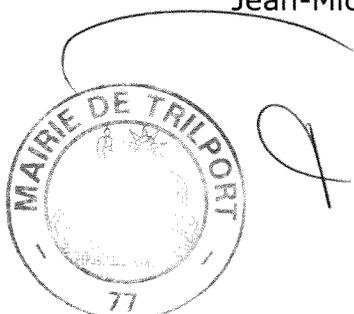
Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-085DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017